



Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

Budget général 2022 Budget assainissement 2022

Art L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Modifié par l'article 107 de la loi NOTRE

Sommaire :

1. Le cadre général du budget de la commune
2. La section de fonctionnement
3. La section d'investissement
4. L'état de la dette et ratios
5. Le budget annexe du service de l'assainissement

1 . Le cadre général du budget :

L'article L 231361 du Code Général des Collectivités Territoriales impose l'obligation aux collectivités d'annexer au budget primitif et compte administratif une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la commune afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Il respecte les principes budgétaires : l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre et l'antériorité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Le document budgétaire doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, en sa qualité d'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et recettes figurant au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Le budget 2022 a été voté le 14 avril 2022. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie.

Il a été présenté avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant les services rendus. La section d'investissement intègre des opérations d'équipement souhaités par l'équipe municipale.

2. La section de fonctionnement :

A/ Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité et permettent d'assurer le quotidien :

- Les charges à caractère général : achat de petits matériels et fournitures, fluides et énergies, affranchissements, frais de téléphonie, assurances, maintenance de matériel et entretien des locaux
- Les charges de personnel, les indemnités des élus
- Les charges liées au remboursement de la dette
- Les subventions versées aux associations
- L'autofinancement

L'augmentation du coût de l'électricité a été intégrée à la prévision budgétaire 2022.

Ces dépenses ne sont possibles que grâce aux recettes qui proviennent :

- De la fiscalité : taxes foncières, attribution de compensation versée par la communauté de communes
- Des dotations et allocations servies par l'Etat
- Des produits des services municipaux : garderie, droits de place, cantine, loyers

La rigidité des charges structurelles de la collectivité s'établit comme suit :

Charges de personnel +annuité / recettes de fonctionnement : $601500 / 1096951.81 = 0.55$

B/ Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Dépenses courantes	399 000.00		
Charges de personnel	508 300.00	Recettes des services	42 350.00
Autres charges de gestion	91 900.00	Impôts et taxes	675 912.81
Charges financières	15 200.00	Dotations et participations	289 689.00
Charges exceptionnelles	9 300.00	Autres recettes de gestion courante	49 000.00
Dépenses imprévues	31 764.52	Atténuation de charges	40 000.00
Total dépenses réelles	1 062 464.52	Total recettes réelles	1096951.81
		Excédent reporté	19 062.71
Virement à la section d'investissement	55 550.00		
Total général	1 116 014.52	Total général	1 116 014.52

C/ La fiscalité :

La fiscalité : Les taux demeurent inchangés depuis de nombreuses années.

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) .

La garantie des ressources communales en matière de fiscalité est ainsi assurée par :

- ✓ Le transfert de la part départementale de TFPB
- ✓ La mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibre

Les taux votés par l'assemblée pour 2022 sont les suivants :

- ✚ Taxe foncière bâti : 36.99 % (taux communal : 15.64 % taux départemental : 21.35 %)

✚ Taxe foncière non bâti : 88.06 %

3. La section d'investissement :

A/ Généralités :

Contrairement à la section de fonctionnement constituée de postes récurrents liés au quotidien de la collectivité, la section d'investissement est constituée des projets communaux à court, moyen ou long terme. Certaines opérations seront ainsi réalisées sur plusieurs exercices budgétaires en raison d'une part de leur montant ou de leur complexité à être mises en œuvre.

Les projets d'investissement non achevés sur l'exercice budgétaire deviennent des restes à réaliser repris tant en dépenses qu'en recettes à l'exercice suivant.

La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales :

- ✚ En dépenses : les différents programmes d'investissement : nouveaux projets et aménagement du patrimoine existant, acquisition de matériel, remboursement du capital de la dette contractée pour le financement des travaux.
- ✚ En recettes : subventions d'investissement reçues des différents financeurs : Etat, Région, Département et autres, fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), excédent de fonctionnement capitalisé, emprunts nouveaux, autofinancement de la section de fonctionnement.

Les principales dépenses d'investissement programmées en 2022 reprennent les dépenses engagées sur l'exercice précédent et non réalisées, réajustées pour certaines compte tenu des éléments obtenus et des marchés signés avec les entreprises.

- La réfection de la voirie de l'impasse de Saint Thomas, de Lescure et du chemin du Cheyroux (marché triennal de voirie signé en 2021 pour les années 2021.2022.2023).
- L'acquisition de matériel sportif pour équiper le terrain de football, l'achat d'une rigoleuse pour les services techniques et d'un VPI pour l'école.
- La création d'un parking au clos joli dans le prolongement de celui existant afin de proposer du stationnement supplémentaire
- Une étude de faisabilité et d'enjeu concernant le dimensionnement d'une ressourcerie. Cette étude sera réalisée dans le cadre d'un appel à projet ADEME
- La réalisation de l'aménagement de la rue de la gare et la maîtrise d'œuvre s'y rapportant.
- La réalisation d'une tranche de travaux aux écoles qui concernera le remplacement des menuiseries du bâtiment école maternelle (investissement réalisé dans le cadre du plan de relance transition énergétique). Les travaux seront réalisés dans le courant de l'été.
- L'aménagement du parcours du vallon qui a fait l'objet d'une réévaluation suite à l'avant-projet restitué par le maître d'oeuvre

B/ Les restes à réaliser :

Ils représentent à eux seuls 79 % des opérations d'équipement de l'exercice 2022.

En effet les deux principaux projets d'investissement inscrits à l'exercice 2021 ont été revus dans leur définition :

- Le parcours du vallon : l'exercice 2021 a permis de définir un avant-projet qui a permis la complétude de l'aménagement présenté lors de l'étude de faisabilité
- Le remplacement des menuiseries du groupe scolaire : il s'est avéré nécessaire de réaliser un diagnostic amiante préalablement à l'engagement des travaux. De plus le chiffrage du programme de 2021 était assis sur des menuiseries PVC, la nécessité de remplacer les menuiseries à l'identique (bois) issue des recommandations de l'architecte des bâtiments de France a induit une nouvelle prévision budgétaire.

DEPENSES	OP	INTITULE	RAR	RECETTES	OP	INTITULE	RAR
2315	125	voirie	39 000,00	1323	125	dotation voirie CD	6 000,00
2188	139	autres outillages	9 500,00	1323	139	aide CD matériel tech	3 000,00
2181	139	agencements mobilier	8 500,00	1341	139	DETR VPI	1 250,00
2313	151	travaux aux écoles	106 700,00	1341	151	DSIL écoles	27 500,00
				1323	151	aide CD écoles	34 800,00
2313	190	médiathèque	4 800,00				
2313	191	travaux accessibilité	14 850,00				
2315	198	Aménagement bourg	25 000,00	1341	198	DETR PAB	7 290,00
2315	199	parcours vallon	355 204,25	1322	199	région AAP	15 000,00
				1323	199	aide CD parcours	45 000,00
				1341	199	DETR parcours	76 338,00
				1347	199	DSIL parcours	89 000,00
2313	201	aménag sces tech	2 200,00	1323	201	aide CD sces tech	2 000,00
2315	202	parking clos joli	10 100,00	1323	202	aide CD parking	2 290,00
TOTAL			575 854,25				309 468,00

C/ Vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Remboursement du capital de la dette	79 000.00	Subventions d'investissement	91 810.00
Cautions	500.00		
Opérations d'équipement	452 352.00	FCTVA	19 600.00
Frais d'étude	20 000.00	Excédent de fct capitalisé	322 989.04
Solde d'investissement reporté		Cautionnements	500.00
Restes à réaliser 2021	575 854.25	Restes à réaliser 2021	309 468.00
Emprunt			384 392.00
Amortissements			2000.00
Total dépenses réelles	1 127 706.25		1 130 759.04
Virement de la section fonctionnement			53550.00
Déficit reporté	56 602.79	Excédent reporté	
Total général	1 184 309.04	Total général	1 184 309.04

L'équilibre budgétaire est atteint grâce à l'inscription d'un emprunt prévisionnel d'un montant de 384 392.00 € .

4. L'état de la dette et les ratios :

Quatre emprunts figurent à l'état de la dette, le dernier ayant été réalisé en 2018.

Le capital restant dû au 31 décembre 2021 est de 577 007.45 € .

Le taux d'endettement, quant à lui est de 8.50 %. Il indique la proportion du remboursement de l'annuité par rapport aux recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

La dette concerne des prêts relativement récents consentis à des taux peu élevés.

Le tableau d'amortissement prévisionnel de la dette fait apparaître une extinction de la dette à la fin de l'année 2034.

La capacité de désendettement de la commune s'établit à 3.5 années.

Emprunt	Durée	Date de réalisation	Annuité
Plan aménagement bourg	15 ans	2008	26780.64
Chaufferie bois	15 ans	2013	22472.52
Salle Versailles	20 ans	2015	34650.00
Eclairage public	10 ans	2018	8583.00

Principaux ratios :

Base population : 1339 habitants

Dépenses réelles de fonctionnement /population	689.00
Produits des impositions directes/population	470.00
Recettes réelles de fonctionnement /population	831.00
Encours de la dette/population	431.00
Dépenses personnel/dépenses réelles de fct	54 %
Encours de la dette / recettes réelles de fct	52 %

5.Le budget annexe du service de l'assainissement :

Le service assainissement est individualisé sur un budget annexe et autonome.

Le fonctionnement de la station d'épuration est assuré partiellement en régie par les services municipaux. La convention d'assistance technique a été renouvelée avec la Saur pour l'entretien et l'exploitation de la station d'épuration jusqu'en décembre 2023. La commune assure la facturation de la redevance assainissement auprès des abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif.

La station d'épuration reçoit et traite les effluents en provenance de la commune de Collonges et du camping du moulin de la Valane qui versent respectivement une participation annuelle calculée sur la base de deux paramètres : le coût du service et la charge polluante.

La gestion de l'assainissement non collectif a fait l'objet d'un transfert de compétence vers la communauté de communes Midi-Corrézien.

Les données synthétiques du budget assainissement :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges de gestion courantes	152 600.00	Recettes de gestion courante	159 500.00
Charges financières	17 000.00	Opérations d'ordre	21 000.00
Charges exceptionnelles	2000.00	Excédent reporté	60 471. 75
Dépenses imprévues	8771.75		
Opérations d'ordre	60000.00		
TOTAL	240 971.75		240 971.75

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	1 272 224.77	Subventions d'équipement	824 228.00
Régularisation av ag de l'eau	101 276.63		80 276.63
Remboursement du capital	34 500.00	Opérations d'ordre	60 000.00
Opérations d'ordre		Solde d'exécution reporté	23496.77
		Exécution vir fct	
		Emprunt	420 000.00
TOTAL	1 408 001.40		1 408 001.40

Un important programme de travaux issus du schéma directeur d'assainissement fait l'objet d'une inscription en restes à réaliser sur l'exercice 2022 : 1 253 651.50 €

Un emprunt prévisionnel de 420 000.00 € complétera le financement de l'opération qui sera programmée sur plusieurs exercices.

Ces travaux permettront de réduire les eaux claires parasites permanentes et temporaires qui arrivent actuellement à la station d'épuration.

La dette : Elle se résume à l'emprunt contracté pour la construction de la nouvelle station d'épuration.

Capital initial emprunté : 435000.00 € en 2012

Durée de l'emprunt : 25 ans

Montant de l'annuité : 30309.87 €